



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du Conseil municipal de Racine, tenue le lundi 18 décembre à 19 h à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, située au 138 route 222, Municipalité de Racine

Sont présents :

Maire Mario Côté	
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-259

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur Mario Côté, maire de Racine ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTIONS

3.1 Adoption du budget 2024

2023-12-260

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, une présentation du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 et du programme triennal d'immobilisation de la municipalité a été effectuée à la population présente par monsieur le maire, Mario Côté.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le budget pour des recettes et affectations de trois millions six cent soixante-trois mille cinq cent trente-huit dollars (3 663 538 \$) et des dépenses et affectations de trois millions six cent soixante-trois mille cinq cent trente-huit dollars (3 663 538\$) donnant un budget équilibré soit accepté par le conseil de la Municipalité de Racine ;



QUE le budget ou le document explicatif soit publié dans un journal local;

QUE le conseil de la Municipalité de Racine adopte le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

3.2 Présentation et adoption du plan triennal en immobilisations 2024-2025-2026

2023-12-261

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Racine adopte le plan triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES)

La période de questions débute à 19 h 32 et se termine à 19 h 47.

L'ensemble des questions porte sur le budget.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-262

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, propose la levée de la séance à 19 h 48.

Mario Côté
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière